

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE LA CAVALERIE

DEPARTEMENT DE 'AVEYRON
ARRONDISSEMENT DE MILLAU
CANTON CAUSSES ROUGIERS

Délibération n° 30/2025

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents ou représentés : 14
Nombre de conseillers votants : 14

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la commune de La Cavalerie, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : le 10 avril 2025

	NOM	Prénom	Qualité	Présent	Absent	A donné procuration à
1	RODRIGUEZ	François	Maire	x		
2	MURET-GUIBERT	Marie-Laure	1 ^{er} Adjoint	x		
3	CADILHAC	Christophe	2 ^{ème} Adjoint	x		
4	AUSSEL	Sabine	3 ^{ème} Adjoint			BALSAN Lucie
5	BALSAN	Lucie	Conseiller	x		
6	MURET	Nicolas	Conseiller	x		
7	MURATET	Philippe	Conseiller			RODRIGUEZ François
8	DELACROIX-PAGES	Claudine	Conseiller	x		
9	FAJFROWSKI	Annabelle	Conseiller			MURET GUIBERT Marie Laure
10	COMBES	Mathieu	Conseiller	x		
11	MARTINET	Céline	Conseiller	x		
12	VINCENDEAU	Céline	Conseiller	x		
13	BRUNIER	Jean-Michel	Conseiller			COMBES Mathieu
14	MASSEBIAU	Loïc	Conseiller		x	
15	BARTHE	Ghislaine	Conseiller	x		

Secrétaire de séance : Madame MURET GUIBERT Marie-Laure

OBJET : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI INFERIEUR A 10 % DU TEMPS DE TRAVAIL

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 7 avril 2025,

Considérant la nécessité de modifier le taux horaire d'un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe afin de répondre au besoin croissant d'entretien des locaux de l'école s'expliquant par une forte augmentation des inscriptions scolaires,

Le Maire propose à l'assemblée :

La modification d'un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe permanent à temps non-complet à raison de 32 heures hebdomadaires en un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} mai 2025 :

COLLECTIVITE : LA CAVALERIE EMPLOIS PERMANENTS TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/05/2025

FILIERE ADMINISTRATIVE (SERVICE ADMINISTRATIF)						
CADRE D'EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	OUVERT	POURVU	DUREE DU TEMPS DE TRAVAIL	STATUT POSTE OCCUPE
Adjoints administratifs Territoriaux	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	3	3	3 : Temps complet	Titulaire
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	Temps complet	Titulaire
	Adjoint administratif	C	1	1	Temps complet	Titulaire

FILIERE CULTURELLE (SERVICE POINT ACCUEIL DES REMPARTS)						
CADRE D'EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	OUVERT	POURVU	DUREE DU TEMPS DE TRAVAIL	STATUT POSTE OCCUPE
Adjoints Territoriaux du Patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	Temps complet	Titulaire

FILIERE TECHNIQUE (SERVICE TECHNIQUE)						
CADRE D'EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	OUVERT	POURVU	DUREE DU TEMPS DE TRAVAIL	STATUT POSTE OCCUPE
Techniciens Territoriaux	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1	Temps complet	Titulaire
Adjoints Techniques Territoriaux	Agent de maîtrise principal	C	1	1	Temps complet	Titulaire
Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	Temps complet	Titulaire
Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint technique	C	3	3	3 : Temps complet	Titulaire

FILIERE TECHNIQUE (SERVICE ECOLE)							
CADRE D'EMPLOI	GRADE	MOTIF DU CONTRAT	CATEGORIE	OUVERT	POURVU	DUREE DU TEMPS DE TRAVAIL	STATUT POSTE OCCUPE
Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint technique	Article L.332-8-5°	C	1	1	1 : 17h29	Contractuel

FILIÈRE SOCIALE (SERVICE ECOLE)						
CADRE D'EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	OUVERT	POURVU	DUREE DU TEMPS DE TRAVAIL	STATUT POSTE OCCUPE
Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	C	1	1	1 : 35h00	Titulaire
Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles	Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	C	1	1	1 : 32h00	Titulaire

FILIÈRE SOCIALE (SERVICE ECOLE)							
CADRE D'EMPLOI	GRADE	MOTIF DU CONTRAT	CATEGORIE	OUVERT	POURVU	DUREE DU TEMPS DE TRAVAIL	STATUT POSTE OCCUPE
Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles	Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	Article L.332-13-1° / 2°	C	1	1	1 : 32h00	Contractuel

FILIERE ADMINISTRATIVE (SERVICE ADMINISTRATIF)							
CADRE D'EMPLOI	GRADE	MOTIF DU CONTRAT	CATEGORIE	OUVERT	POURVU	DUREE DU TEMPS DE TRAVAIL	STATUT POSTE OCCUPE
Rédacteurs Territoriaux	Rédacteur	Articles L.332-24	B	1	1	Temps complet	Contractuel
FILIERE TECHNIQUE (SERVICE ADMINISTRATIF)							
CADRE D'EMPLOI	GRADE	MOTIF DU CONTRAT	CATEGORIE	OUVERT	POURVU	DUREE DU TEMPS DE TRAVAIL	STATUT POSTE OCCUPE
Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint technique	Article L.332-23-1°	C	1	1	1 : 7h00	Contractuel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 14 VOIX POUR :

- **Décide** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
- **Dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012 - Charges de personnel.

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus,
Pour extrait conforme au registre des délibérations,

